

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 28 DÉCEMBRE 2021.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, CHAMPION Marie-France, BUTELLE Chantal, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, SERGENT André.

Absents excusés : Madame LALLEMENT Sandrine, Monsieur DESOUTTER Jean-Michel ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy, Monsieur ROCHET Bertrand ayant donné son pouvoir à Monsieur PONCELET Xavier.

Secrétaire de séance : Madame BOCART Brigitte.

Choix de l'architecte pour travaux de rénovation de la salle associative : Monsieur le Maire présente au conseil le dossier du cabinet d'architecte LYKKEN Architecture, représenté par Monsieur CORPELET, concernant la rénovation de la salle associative.

Le budget de travaux est fixé à 289 000 € HT. Le montant des honoraires est de 31 645 € HT avec un taux de 10,95% sur le montant des travaux supplémentaires au-delà du budget prévu de 289 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil la signature de ce contrat avec un échelonnement pour l'appel d'offres à partir de l'obtention des subventions et un démarrage des travaux fin 2022 si les subventions ont été obtenues.

Vote du conseil : 1 abstention et 9 voix pour.

Délibération n°2021-10-1 : choix de l'architecte pour travaux de rénovation de la salle associative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour et une abstention décide de retenir pour maître d'œuvre pour la mission relative à la réhabilitation de la salle associative Cercle de l'Amitié le cabinet LYKKEN Architectures représenté par Monsieur CORPELET pour un montant HT de 31 645,50 € soit 37 974,60 € TTC, sur le budget de travaux de 289 000 € HT. Les travaux au-delà de ce budget seront facturés par l'architecte avec un taux de 10,95%. Sous réserve d'un dépôt de l'APD en mairie le 19 janvier 2022.

Co maîtrise d'œuvre avec le cabinet Éric De marne pour la partie chauffage, ventilation, rafraîchissement (CLIMAXION), plan de relance.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature avec échelonnement pour l'appel d'offres à partir de l'obtention de subventions et le démarrage des travaux aura lieu fin 2022 après notification des subventions obtenues.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.

Le Maire
Guy LECOMTE

